

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 2 juillet 2019**

L'an deux mil dix neuf, le deux juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1^{er} Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy
Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

Excusé : néant

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

IMPLANTATION DU PYLONE DANS LE CADRE DES « ZONES BLANCHES » -

La hauteur de 30 m pour le pylône a été agréée par les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et de l'Architecte des Bâtiments de France avec des prescriptions de peinture et de plantations. Les Déclarations Préalables ont été déposées dans les mairies de Thorigné en Charnie et St Pierre sur Erve par Territoire d'Energie Mayenne. Le bornage du terrain est prévu le 12 juillet prochain.

FIBRE OPTIQUE : Point sur l'adressage –

Mr le Maire présente le fichier d'adressage qu'il a réalisé. Une adresse doit être créée pour les stations de relevage et d'épuration du service d'assainissement. Ce fichier sera vérifié par l'administration fiscale avant qu'il soit validé définitivement par délibération.

PLUi : Demande de modification –

La société LHOIST France OUEST, qui est en cours d'acquisition de la propriété agricole de Toucheronde avec le but d'ouvrir une carrière, a envoyé un courrier à la mairie demandant la modification du PLUi. Les parcelles concernées devront avoir un classement compatible avec cette activité. Cette demande a été transmise au service Urbanisme de la Communauté de Communes des Coëvrons.

DELIBERATION N° 2019/15 :

REVISION DES TARIFS DES REPAS A LA CANTINE MUNICIPALE –

En accord avec les autres communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Cheméré Le Roi, Saulges, St Pierre sur Erve et Thorigné en Charnie, pour unifier les tarifs des repas dans les quatre cantines, Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide de fixer les tarifs des repas à la cantine municipale, à compter du 1^{er} septembre 2019, à :
 - repas enfant : 3.25 € (soit une augmentation de 1.57 %)
 - repas adulte : 4.75 €

CANTINE MUNICIPALE : Remplacement du lave-vaisselle –

Suite à la panne du lave-vaisselle de la cantine, un devis sera demandé pour son remplacement à Mr LEVEILLE de Vaiges.

DELIBERATION N° 2019/16 :

PERSONNEL COMMUNAL : Modification d'un poste d'adjoint technique -

Vu la nécessité d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique pour la restauration scolaire afin d'effectuer l'approvisionnement de la cantine,

Vu l'article 3-3 5° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, permettant le recrutement d'agents non titulaires de droit public dans la Fonction Publique Territoriale pour pourvoir un emploi d'une commune de moins de 2 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public,

Un poste d'adjoint technique doit être modifié.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- ⇒ DECIDE de modifier le temps de travail du poste d'adjoint technique pour la restauration scolaire à temps non complet, soit 14.60/35^{ème} sur 11 mois,
- ⇒ DECIDE de prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi et de les inscrire au budget de l'exercice en cours,
- ⇒ AUTORISE le Maire à signer les documents s'y rapportant.

.../...

Le tableau des effectifs du personnel communal est donc modifié, à compter du 1er septembre 2019, comme suit :

* **FILIERE ADMINISTRATIVE** : sans changement

- Attaché territorial : agent titulaire à temps partiel à 19/35^{ème}

* **FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE** : sans changement

- ATSEM principal 2^{ème} classe : agent non titulaire à temps non complet à 32.90/35^{ème} sur 11 mois

* **FILIERE TECHNIQUE** :

- Adjoint Technique : agent non titulaire à temps non complet à 14.60/35^{ème} sur 11 mois

- Adjoint Technique : agent non titulaire à temps non complet à moins de 17.5/35^{ème}

DELIBERATION N° 2019/17 :

BATIMENTS COMMUNAUX ERP (Etablissements Recevant du Public) : Vérification des installations électriques –

Afin de mettre aux normes de sécurité les bâtiments communaux ERP,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ décide d'accepter le devis de la Sté DEKRA de Voivres Les Le Mans concernant la vérification périodique des installations électriques dans les salles communales, la mairie, l'école, la cantine et l'église pour un montant annuel de 482.30 € HT,

⇒ autorise Mr le Maire à signer le contrat correspondant et tous documents s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2019/18 :

BATIMENTS COMMUNAUX ERP (Etablissements Recevant du Public) : Mise en conformité incendie -

Dans le cadre de la mise en conformité incendie des bâtiments communaux ERP, il est proposé de remplacer les anciens extincteurs installés dans les salles communales, la mairie, l'école et l'église.

Vu les devis présentés,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide d'accepter le devis de la Sté EUROFEU de Le Mans, concernant l'installation de nouveaux extincteurs pour un montant global de 493.55 € HT.

BATIMENTS COMMUNAUX ERP (Etablissements Recevant du Public) : Mise en conformité des tuyaux de gaz-

Pour la vérification des tuyaux de gaz sur les citernes, un devis sera demandé à Mr LEVEILLE.

SALLE COMMUNALE : Travaux d'accessibilité –

Pour le projet de travaux d'accessibilité de la salle communale avec la réalisation d'une dalle en béton, Mr le Maire présente les devis de Mr BERTHE, maçon à Saint Suzanne-Chammes, pour un montant de 10 243.38 € HT et de Mr CHEVALLIER, maçon à Saulges, pour un montant de 6769.60 € HT. Un 3^{ème} devis va être demandé.

DELIBERATION N° 2019/19 :

MAIRIE /LOGEMENT COMMUNAL : Contrat de maintenance pour l'entretien de la chaudière granulés bois –

Suite à une remise commerciale de l'entreprise Elec-Eau concernant le contrat de maintenance pour l'entretien de la chaudière granulés bois de la mairie et du logement communal,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide d'accepter le nouveau devis de l'entreprise Elec-Eau pour un montant annuel de 316.50 € TTC.

SERVICE TECHNIQUE : Point sur les travaux réalisés et programmation des travaux à effectuer–

Il faudra prévoir :

- le désherbage des plantations, le nettoyage des emplacements de parking de la Place de La Bascule,

- le nettoyage des parcelles du lotissement et des parkings d'entrées du village,

- le nettoyage du terrain de boules.

Il est rappelé que l'entretien des chemins de randonnée et de la voirie est de la compétence de la Communauté de Communes des Coëvrons.

QUESTIONS DIVERSES :

APPEL A PROJETS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL –

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à l'appel à projets du Conseil Départemental sur le thème de la plantation d'arbres et d'arbustes.

ALLEE DU GITE COMMUNAL –

Dans l'allée située derrière le gîte communal, il est proposé de remplacer l'arène granitique par de l'herbe.